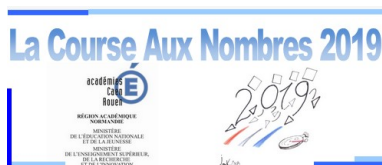


<http://eure-en-maths.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article225>



# La Course aux Nombres 2019

- Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 13 décembre 2018

---

Copyright © Eure en maths - Tous droits réservés

---

**Comme l'an dernier, l'Académie de Normandie met en place la compétition mathématique « La Course aux nombres », en partenariat avec les académies de Nancy-Metz, de Strasbourg et de Versailles.**

**La date limite d'inscription est fixée au vendredi 1er février 2019.**

### **Nature de la compétition :**

Il s'agit d'un concours d'activités mentales : l'épreuve consiste à répondre dans un délai de neuf minutes à trente questions portant sur des thèmes mathématiques variés. Cette compétition est ouverte aux élèves du cycle 3 aux sections de technicien supérieur (STS), de l'enseignement public et privé sous contrat. En outre, des sujets seront proposés sur le cycle 2, à titre expérimental pour la session 2019 et avant généralisation à compter des suivantes, à raison de vingt questions dans un temps imparti de sept minutes.

Pour les élèves, la préparation tout au long de l'année à ce concours vise à développer des aptitudes pour le calcul réfléchi et à construire des automatismes numériques et géométriques. Ces objectifs s'inscrivent pleinement en cohérence avec ceux définis par les programmes scolaires et avec la mesure 12 (« Automatismes ») du rapport « Villani - Torossian », en lien avec la pratique courante des questions « flash ». Les réflexes intellectuels dont ces dernières favorisent le développement libèrent la mémoire et permettent ainsi de centrer l'activité mathématique autour de la résolution

« La Course aux nombres » constitue une action en faveur du rayonnement des mathématiques.

### **Déroulement de l'épreuve :**

La passation s'effectue individuellement (un énoncé par élève) en classe entière, selon la temporalité suivante :

**Pour les classes des cycles 2 et 3, deux épreuves sont prévues. La première aura lieu pendant la semaine des mathématiques, du 11 au 16 mars 2019, la seconde pendant la semaine du 3 au 8 juin 2019.**

Pour les classes du cycle 4, de seconde, première, terminale et STS, une seule épreuve est prévue. La passation aura lieu pendant la semaine du 11 au 16 mars 2019, au cours d'une séance de mathématiques : cette organisation n'impactera donc pas sur le fonctionnement de l'établissement.

### **Inscriptions et acheminements des sujets :**

L'inscription s'effectue au niveau de l'école ou établissement, via le lien suivant :

<http://maths-msf-inscription.site.ac-strasbourg.fr/course-aux-nombres/>

Pour des questions d'ordre pratique dans le suivi des étapes liées à la participation de l'école ou établissement (inscription, remontée ultérieure des résultats, etc.), la saisie en ligne se fera sous la coordination d'un professeur pressenti ou volontaire au sein de l'équipe pédagogique.

**La date limite d'inscription est fixée au vendredi 1er février 2019.**

Les sujets seront transmis au format pdf, une semaine avant la semaine de passation, à l'adresse électronique de l'école ou de l'établissement, à destination du professeur coordonnant l'organisation de cette compétition.

### **Correction, remontée des résultats et récompenses :**

La correction des copies nécessite un temps assez court et sera laissée au soin des enseignants. Pour les candidats du cycle 3 aux STS, le coordonnateur de la compétition communiquera, en ligne, les résultats de ceux ayant obtenu un score de réussite supérieur ou égal à vingt réponses exactes parmi les trente questions. Les précisions complémentaires seront communiquées en temps voulu.

Les candidats ayant obtenu un score supérieur ou égal à 20 recevront un diplôme nominatif qui sera édité puis envoyé par publipostage à son école ou établissement. Les prix sont définis ainsi :

- le 1er prix récompensera un candidat dont le score est supérieur ou égal à 27 sur 30 ;
- le 2e prix récompensera un candidat dont le score est compris entre 24 et 26 ;
- le 3e prix récompensera un candidat dont le score est compris entre 20 et 23.

Concernant les candidats des cycles 2 et 3 ayant participé aux deux épreuves (en mars et en juin), le maximum de deux scores sera pris en compte pour l'attribution du diplôme.

La saisie de la moyenne des scores au niveau de la classe est envisagée dès cette session, selon les paliers suivants (sous réserve d'ajustement) du cycle 3 aux STS :

- le 1er prix distinguera une classe dont la moyenne est supérieure ou égale à 23 sur 30 ;
- le 2e prix distinguera une classe dont la moyenne est comprise entre 19 et 22 ;
- le 3e prix distinguera une classe dont la moyenne est comprise entre 16 et 18.

### **Banque de sujets :**

Une banque de sujets et les informations détaillées sur ce concours sont disponibles via le lien suivant :

<http://maths.spip.ac-rouen.fr/spip.php?rubrique150>